



**Savary-Moser Nadia, de Weck Antoinette, Dietrich Laurent, Meyer Loetscher Anne, Demierre Philippe, Thalmann-Bolz Katharina, Mauron Pierre, Senti Julia, Rey Benoît, Schneuwly André**

Création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes

Cosignataires : 8

Réception au SGC : 22.05.19

Transmission au CE : \*04.06.19

## Dépôt et développement

Les mandataires invitent le Conseil d'Etat à modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTI+phobes soient d'une part, répertoriées dans le canton :

- > La police prendra les dispositions nécessaires pour enregistrer les actes de violence homophobe. Le but serait d'enregistrer non pas l'orientation sexuelle de la victime, mais plutôt le motif et le lieu de l'agression. La victime peut indiquer quelles sortes d'insultes lui ont été adressées au moment des faits. Cette manière de procéder est meilleure que l'approche du point de vue de la victime, pour deux raisons : premièrement, personne ne doit faire connaître contre son gré son orientation sexuelle et deuxièmement, la violence homophobe peut frapper également les hétérosexuels ou les bisexuels.
- > Ces données devront être analysées dans un rapport ou rendues accessibles à un observatoire de ces violences.

D'autre part, une formation de base tout comme des formations continues sur la gestion des agressions à caractère LGBTI+phobe doivent être proposées à la police cantonale, communale et au pouvoir judiciaire.

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente, notamment pour les personnes LGBTI+. Ces dernières décennies, les combats en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+ ont abouti à certains progrès : partenariat enregistré, droit d'adoption des enfants du/de la conjoint-e ou encore divers programmes de lutte contre les discriminations.

Malgré ces nombreuses avancées, il reste du chemin à parcourir afin d'atteindre une véritable égalité. Les personnes LGBTI+ subissent, aujourd'hui encore en Suisse des violences symboliques et physiques. Ces violences sont clairement une atteinte à la dignité des victimes qui, trop fréquemment encore, souffrent d'inégalités et de discriminations. Cette situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société. Il en résulte des dommages psychiques et physiques dont le traitement coûte cher, la haine et la violence de la société à l'égard des citoyen-ne-s homosexuels s'en trouvent démultipliées. Seuls des chiffres concrets, produits par le quotidien de la police permettent de tirer des conclusions réalistes afin de combattre de tels actes de violence.

L'égalité pourtant garantie par notre Constitution fédérale du 18 avril 1999 (art. 8, al. 2) n'est pas assurée pour les personnes LGBTI+.

L'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance), dans son cinquième rapport sur la Suisse du 16 septembre 2014, tout comme l'ONU dans ses recommandations, conseille aux

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

autorités suisses d'adopter une législation complète pour lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Aujourd'hui encore en Suisse, on peut agresser, inciter à la haine et s'en sortir sans condamnation, signal terrifiant envoyé aux personnes LGBTI+ qu'elles ne sont toujours pas acceptées telles qu'elles sont. Ces agressions ont lieu régulièrement sous forme de harcèlement, cyberharcèlement, injures, coups (parfois d'une grande violence), abus sexuels ou viols.

La fréquente impunité d'une grande part des agressions LGBTI+phobes pousse les victimes au silence, à l'angoisse, à l'isolement et parfois au suicide (notamment chez les jeunes). On estime que seules 10 à 20 % des agressions font l'objet d'une dénonciation. Selon les chiffres clés en Suisse, les jeunes LGB ont deux à cinq fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuel-le-s (dont 50 % avant l'âge de 20 ans). De leur côté, les personnes transgenres ont dix fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les personnes cisgenres. Malgré les nombreuses recommandations, accords et traités européens, nationaux et cantonaux non contraignants ratifiés par la Suisse mais malheureusement pas mis en œuvre, le système judiciaire et la police cantonale ne prennent pas en compte le caractère spécifiquement homophobe et/ou transphobe d'une agression. De fait, il n'existe toujours aucune statistique étatique de ce type d'agressions, malgré les demandes répétées des associations LGBTI+.

Les statistiques fourniront une image claire de la situation sécuritaire du canton de Fribourg. Elles permettront de mieux appréhender les enjeux sécuritaires et l'activité des corps de police, en particulier sur les questions des agressions sur des personnes LGBTI+. Il est nécessaire que l'Etat connaisse l'ampleur de ces agressions afin de lutter de manière efficace contre les LGBTI+phobies.

Dans un contexte de recrudescence des agressions physiques et verbales envers les personnes LGBTI+ rapportées auprès des associations en Suisse, il est également indispensable de donner des formations de base aux polices municipales et cantonales, ainsi que d'instaurer auprès des deux polices et du pouvoir judiciaire, des formations continues, etc.

Les mandataires souhaitent envoyer un message fort aux autorités fribourgeoises afin que le canton montre sa volonté de lutter contre les LGBTI+phobies en s'attaquant à toutes les formes de discriminations, et en mettant tout en œuvre afin que les personnes LGBTI+ puissent véritablement accéder à l'égalité en matière de droits ainsi que dans les faits.

---